

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 14 FEVRIER 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le quatorze février à vingt heures trente minutes

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 9 février 2018

**PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - VUILLEMIN M. - CESBRON R. - ENDUIT C. - DAILLÈRE F. - LECOMTE C.**

**ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - WILLOCOQ A. - BATISTA DA CUNHA H.**

**Procuration de Mme Hélène BATISTA DA CUNHA à Mme Christine ENDUIT**

Monsieur Patrice GAUTHIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2018 est approuvé.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. CESSION CHEMIN RURAL DIT DE LA GRELLERIE CM20180214-001**

Par délibération en date du 6 septembre 2017, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation du chemin rural dit de la Grellerie, a engagé la procédure de cession, a fixé le prix de vente de la parcelle et la prise en charge des frais inhérents à cette opération. Il a également décidé de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de la Grellerie.

L'enquête publique prescrite par arrêté municipal du 29 septembre 2017 s'est déroulée du 23 octobre au 6 novembre 2017 inclus.

Suite au rapport d'enquête publique remis par le Commissaire-enquêteur, aucune remarque orale ou écrite n'a été faite sur le projet. Aucun courrier, ni mail n'a été reçu par le Commissaire-enquêteur.

Comme indiqué dans le dossier d'enquête publique, le chemin de la Grellerie dessert essentiellement des parcelles appartenant à un même propriétaire ou à un GFA dont ce propriétaire est membre. Une seule autre propriété jouxte ce chemin rural mais un autre chemin communal la dessert.

Le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'appui de tous ces éléments en constatant qu'il vaut mieux que ce chemin rural dit de la Grellerie soit intégré dans le domaine privé de la commune pour être revendu au seul propriétaire riverain qui l'utilise et en assure déjà l'entretien.

Le Conseil Municipal de Boismé a décidé de poursuivre la procédure par délibération du 6 décembre 2017. M. H S. D. B. ainsi que le GFA de Clisson ont été mis en demeure par courrier du 21 décembre 2017 d'acquiescer le chemin rural dit de la Grellerie appartenant à leur propriété.

Par courrier du 17 janvier 2018, Monsieur H S. D. B. a déclaré vouloir acquiescer le chemin rural dit de la Grellerie appartenant à sa propriété.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de vendre le Chemin rural dit de la Grellerie à Monsieur H S. D. B. pour un montant de 869.06 € pour 2287 m<sup>2</sup> (soit 3 800 € l'hectare en zone naturelle). Les frais de bornage ainsi que l'indemnité du commissaire-enquêteur restent à la charge de la commune de Boismé.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte de vente seront répartis pour moitié entre le vendeur et l'acheteur. Le choix du notaire sera effectué en concertation avec l'acheteur.

Le Conseil Municipal de Boismé donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

## **2. SUBVENTIONS 2018 CM20180214-002**

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations et des établissements professionnels ou spécialisés du secondaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>Montant Attribué</b>
<b>Foyer des élèves EREA Françoise DOLTO</b>	<b>2 enfants x 15 € = 30.00 €</b>
<b>La Fraternelle Club du 3<sup>ème</sup> âge</b>	<b>185.00 €</b>
<b>MFR Mauléon</b>	<b>4 enfants x 15 € = 60.00 €</b>
<b>APEB</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Association UNC-AFN- Soldats de France Boismé</b>	<b>92.00 €</b>
<b>Club du 3<sup>ème</sup> âge de Boismé La Fraternelle</b>	<b>185.00 €</b>
<b>Gymnastique volontaire de Boismé</b>	<b>300.00 €</b>
<b>Lycée pro Val de L'Ouin MAULEON</b>	<b>1 enfant x 15 € = 15.00 €</b>
<b>CFA MFEO de SORIGNY</b>	<b>1 enfant x 15 € = 15.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 882.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, fixe la participation pour les établissements professionnels ou spécialisés du secondaire qui accueillent des enfants de Boismé et qui présenteront une demande à 15 € par enfant pour l'année scolaire 2017/2018.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le fait de poursuivre le subventionnement à certaines associations ayant déjà une réserve financière conséquente.

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le 23 février 2018.

Demande du SBAC pour une aide particulière : deux personnes de Boismé participent et ont eu des déplacements importants en 2017. Renseignements seront pris auprès de l'agglomération du Bocage Bressuirais.

## **3. LABEL VILLE PRUDENTE CM20180214-005**

Monsieur le Maire présente le label proposé par la Prévention Routière pour récompenser les communes qui font des aménagements en vue de l'amélioration de sécurité routière. Les frais d'inscription pour prétendre à ce label sont de 70 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de ne pas inscrire la commune de Boismé dans cette démarche.

## **4. VERSEMENT ANTICIPÉ DU TIERS DE LA CONVENTION SCOLAIRE 2017 A L'OGEC DE BOISMÉ CM20180214-003**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à vote à l'unanimité, autorise le versement du tiers de la somme attribuée l'an dernier soit 19 067 € afin de permettre le bon fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

## **5. REFUS D'ADHESION A ID79 (Ingénierie Départementale 79) CM20180214-004**

Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion à ID79, nouvel organisme dépendant du Département. L'adhésion pour Boismé serait de 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à cet organisme.

## **6. REFLEXIONS IFSE :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revoir le montant de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise). Le Conseil Municipal après vote, décide d'augmenter la partie IFSE de 20 € (2 voix pour 0 € 2 voix pour 10 € et 8 voix pour 20 €). Le Comité technique sera consulté avant prise de décision définitive pour modification du RIFSEEP.

**7. FERMETURE DE LA MAIRIE LE SAMEDI MATIN CM20180214-006**

Monsieur le Maire explique que suite au comptage effectué, peu de personnes viennent en mairie le samedi matin.

Par ailleurs, la secrétaire, en charge de l'accueil, a de plus en plus besoin de temps calme pour effectuer des opérations liées à de nouvelles tâches (notamment transfert des PACS aux mairies, changement de nom ou de prénom, rectifications administratives, instructions d'urbanisme de plus en plus complexes et gérées désormais sur logiciel informatique). Depuis peu, elle effectue également la mise en page du bulletin municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote (8 pour fermeture, 4 contre), décide la fermeture de la mairie de Boismé le samedi matin.

**8. INFORMATIONS SUR LE PROJET VILLAGE COMMERCIAL :**

Le diagnostic archéologique commence le jeudi 15 février 2018.

Contact a été pris avec des banques pour le financement. Accord de principe du Département pour le contrat d'attractivité.

Subvention européenne : des infos pour juin-juillet 2018.

L'architecte, après plusieurs relances, n'a pas retravaillé sur le sujet.

**9. VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU VILLAGE COMMERCIAL CM20180214-006**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de valider l'APD (Avant-projet définitif) concernant le projet du village commercial. Le Conseil Départemental subventionnerait cette opération à hauteur de 30 % pour la partie bâtiments dans le cadre du contrat d'attractivité. Monsieur le Maire rappelle que le coût total estimé du projet s'élève à 827 469.00 € HT.

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

**Dépenses :**

Conception d'un village commercial comprenant :

- Zone boulangerie	229 033.00 € HT
- Zone salon de coiffure	82 493.00 € HT
- Zone locaux communaux	293 533.00 € HT
- Espaces extérieurs et VRD	<u>222 410.00 € HT</u>
TOTAL	827 469.00 € HT

**Recettes :**

- 3.1 DETR	66 723.00 €}		
- 4.3 DETR	93 458.00 €}	248 241.00 €	<b>30.00%</b>
- 1.1 DETR	88 060.00 €}		
- FEADER	200 000.00 €		<b>24.17 %</b>
- Département – Politiques territoriales	181 517.70 €		<b>21.94 %</b>
- Amendes de police	10 386.02 €		<b>1.26 %</b>
- Réserve parlementaire	4 766.00 €		<b>0.57 %</b>
- Commune (emprunts - autofinancement)	<u>182 558.28 €</u>		<b>22.06 %</b>
TOTAL	827 469.00 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, valide l'avant-projet définitif et adopte le nouveau plan de financement proposé. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes et à signer tous documents s'y rapportant.

## PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage : Commune de Boismé

Catégorie d'opération : Maintien des commerces ou multiservices en milieu rural

Nature de l'opération : Création d'un village commercial comprenant boulangerie, salon de coiffure, agence postale et espace multi-activités et multimédia

Projet présenté : Conception d'un village commercial en vue de redynamiser le Centre-Bourg

Coût de l'opération en H.T. : 827 469.00 €

### Financement prévisionnel de l'opération

<b>ORIGINE (préciser la nature)</b>	<b>MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNAB LE</b>	<b>POURCENTAGE</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION ACQUISE (joindre une copie de la décision)</b>
DETR	827 469.00	30 %	248 241.00	
Conseil Départemental Contrat d'attractivité	605 059.00	30 % de 605 059.00 € (21.94 % de la totalité) 24.32 % de 42 700.00 € (1.26 % de la totalité)	181 517.70	
Amendes de police	42 700.00		10 386.02	
Conseil Régional				
Communauté Européenne				
FEADER	827 469.00	24.17 %	200 000.00	
STDIL (réserve parlementaire)		Forfait (0.57 %)	4 766.00	
Autres subventions d'Etat :				
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres		22.06 %	182 558.28	
Autres partenaires				
<b>TOTAL EN HT</b>			827 469.00	

**QUESTIONS DIVERSES :**

1. **Ecoquartier du Lac :** On attend toujours le chiffrage de l'entreprise PELLETIER.
2. **Bâtiments :** Différentes propositions sont en cours d'étude pour le rafraîchissement de la salle polyvalente. Les travaux dureraient au minimum 15 jours.
3. **Foyer des Jeunes :** Devis garde-corps demandé chez SARL MICHENEAU. 201.35 € HT posés par les employés communaux.
4. **Eglise :** Tout un pan de mur subit des infiltrations. Selon l'entreprise qui est venue, ce serait seulement une chaux rapportée qui est tombée donc pas de fuite à priori. Pour les cloches, devis de 2600 €.
5. **Cantine :** Achat d'un mixeur plongeur et d'un batteur mélangeur pour un coût respectif de 425 € et 417 €.
6. **Recrutement :** un nouvel adjoint technique territorial sera recruté le 1<sup>er</sup> avril 2018.
7. **Ecole :** 4 jours ou 4.5 jours ? C'est à l'école de décider donc 4 jours.
8. **Commission des finances :** vendredi 2 mars à 16h30.

Séance levée à 23 h 21 min

**SIGNATURES**

*Le Maire,  
Yves MORIN*

*Le Secrétaire,  
Patrice GAUTHIER*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>		
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>		
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>  <i>Absent excusé</i>		
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>		
<i>Amandine WILLOCQ</i>  <i>Absente excusée</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>		